

La notion de compétence

Le terme de compétence est polysémique et peut prendre, selon les disciplines, des acceptions différentes. Afin de clarifier cette notion de compétence, on peut faire référence à des définitions de quelques auteurs :



savoir identifié, mettant en jeu une ou des capacités dans un champ notionnel ou disciplinaire déterminé.

Plus précisément, on peut nommer compétence la capacité d'associer une classe de problèmes précisément identifiée avec un programme de traitement déterminé

(Philippe MEIRIEU – 1989) ;



la compétence est de l'ordre du savoir-mobiliser (Guy le Boterf – 1994) ;



une compétence permet de faire face à une situation complexe, de construire une réponse adaptée sans la puiser dans un répertoire de réponses préprogrammées

(Philippe PERRENOUD –1999) ;



une compétence est un savoir agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations (Jacques Tardif – Canada) ;



une compétence est un ensemble intégré et fonctionnel de savoirs, savoir faire, savoir être et savoir devenir qui permettront, face à une catégorie de situations, de s'adapter, de résoudre des problèmes et de réaliser des projets (Marc Romainville – Belgique).

Les compétences s'exercent dans des situations contextualisées mais diversifiées qui impliquent un processus d'adaptation (et non de reproduction de mécanismes) et de transfert d'une situation à l'autre.

La définition retenue dans le texte français du socle diffère légèrement :

« chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité. »

La maîtrise du socle commun

Le socle s'acquiert progressivement de l'école maternelle à la fin de la scolarité obligatoire ; il y a une continuité pédagogique au cours de laquelle l'acquisition de chaque compétence requiert la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences aucune discipline n'est écartée.

Les degrés d'acquisition sont évalués individuellement au moment qui convient :

valider une compétence, ce n'est ni classer les élèves, ni noter une performance.

Fiche 2 Le livret personnel de compétences

Le livret personnel de compétences est le recueil des attestations de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun acquises aux trois paliers du socle commun.

Les 3 paliers du socle

en fin de CE1 pour le palier 1 du socle



en fin de CM2 pour le palier 2 du socle



en fin de 3ème ou en fin de scolarité obligatoire pour

le palier 3 du socle

À l'école primaire, le livret personnel de compétences est une partie du livret scolaire. Il est renseigné tout au long de la scolarité et validé en C.E.1 et en C.M.2.

À chaque palier, les résultats de l'élève sont transmis à sa famille et à la fin du CM2, le livret est transmis au responsable légal et au collègue.

L'attestation est également un outil de communication avec les parents ; il s'agit de rendre compte aux familles, des acquis des élèves concernant certaines compétences, à certaines étapes de la scolarité, sous une forme normalisée. Des attestations intermédiaires sont remises à la famille chaque fois que cela est nécessaire dans le cadre du dialogue avec elles

Évaluer

L'apprentissage se construit avec la mise en place de stratégies d'évaluation à trois moments clés : au début, c'est l'évaluation diagnostique, en cours, c'est l'évaluation formative et à la fin, c'est l'évaluation finale ou sommative qui participe à la validation finale.

L'évaluation est un élément majeur du processus de formation .

L'évaluation doit porter sur des compétences clairement explicitées

Les évaluations font partie des actions pédagogiques et ont plusieurs applications :



en mettant en évidence les manques, elles permettent de mettre en place les remédiations,



en ciblant les compétences non maîtrisées, elles permettent d'orienter les dispositifs d'aide tels que les PPRE,



en montrant à l'élève quels sont ses points faibles, elles l'impliquent dans ses processus d'apprentissage.

L'évaluation d'une compétence doit se faire dans des situations variées afin, d'une part, de ne pas se réduire au constat d'une capacité appliquée à une situation déjà vue, et, d'autre part, de bien vérifier la maîtrise de la compétence lors de la résolution d'un problème nouveau. De plus, le plus souvent, une même compétence devra être évaluée par différents enseignants.

La validation est un acte institutionnel, unique et définitif, compte-rendu des équipes éducatives vers l'institution de la conformité des compétences de l'élève au cadre défini par le socle commun

Pour attester la maîtrise d'une compétence, on évalue la maîtrise de chacun des items qui la composent, sans exiger de l'élève qu'il les maîtrise tous ;



Pour attester la maîtrise du socle commun, toutes les compétences doivent être validées : aucune ne peut compenser l'autre.